



litige avec maxppp droit auteur

Par **gaet31**, le **21/12/2024 à 18:17**

Bonsoir,

merci de nous accueillir sur ce forum d'entraide.

Je me permets de vous relater mon probleme, je m'occupe d'une association qui organise un festival dans un petit village.

Nous possédons une page qui parle de l'évènement et de ce fait nous l'avons illustré avec une photo d'un acteur qui sera présent .

Le 14 octobre 2024 j'ai reçu un mail de Picrights Europe GMBH m'expliquant que la photo utilisé appartient à la société Maxppp qui gère une banque d'images protégée par des droits d'auteurs,

comme preuve il m'envoient dans le mail une capture d'écran de ma page web.

Suite à cela il me demande de retirer la photo ,chose faite dans la foulée mais qu'il faudra dédommager .

N'ayant pas donner de réponse à leur premier courriel ,je reçois de nouveau un mail le 15 novembre et un le 18 décembre ,

cette fois pour ces courriers il sont envoyés par Legi'art un cabinet d'avocat qui me réclame 800euros de dédommagement et si je ne donne pas de nouvelles d'ici 14 jours à compter du 18 décembre ,cela finira en justice sachant que les prochains jours sont un delais pour régler cela à l'amiable.

Nous sommes une petite association sans moyen et n'avons pas fait ça dans un but commercial ,de plus nous avons pris cette photo sur le net ,je reconnais avoir fait l'erreur de ne pas verifier mais cela n'était pas intentionnel.

Je souhaiterais avoir de l'aide et savoir si je dois régler ou attendre plus longtemps .

Merci de votre aide bonne soirée.

Par **Marck.ESP**, le **21/12/2024 à 18:28**

Bonjour et bienvenue

Nous l'avons illustré avec une photo d'un acteur **qui sera présent** .

Je pense qu'il ne devrait pas être difficile de le contacter et voir s'il peut intervenir auprès de cette société..